



Les conditions sanitaires ne le permettant pas, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire n'aura pas lieu cette année à Chauenne.

Le Maire, l'ensemble de l'équipe municipale et les employés vous souhaitent de passer les meilleurs fêtes de fin d'année possible !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Dans ce numéro :

CCAS... Bonne année 2021 Congés...	1
Couverture mobile Bibliothèque Inscription affouage Illiwap	2
Concours de dessin Rénovation du Centre de Vie	3
Gendarmerie Relevé d'eau	4

CCAS...

CCAS



Centre Communal d'Action Sociale

Au sein de notre commune il existe un CCAS dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Cette structure, obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants est organisée de la manière suivante : Un président, le Maire de la commune et de huit membres dont quatre issus du conseil municipal et quatre membres de la société civile présentant des expériences dans le domaine social nommés par le Maire.

Le budget du CCAS est assuré par le budget communal. Les missions sont multiples pour la commune de Chauenne et comportent notamment :

- La réalisation d'actions sociales (formations premiers secours, aide à l'utilisation des outils informatiques à destination des seniors, communications sur la prévention du diabète, communications d'associations, etc...)

- La gestion des logements sociaux communaux pour le choix des locataires selon des critères permettant que ces logements soient une aide à un moment donné de la vie, et puissent profiter au maximum de foyers.

- La gestion du registre du Plan d'Alerte et d'Urgence:

L'inscription sur ces registres résulte d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte. Leur finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence.

A chaque situation d'urgence (événements climatiques, accidentels ou sanitaires) le CCAS doit prendre les mesures adaptées pour s'enquérir du sort des personnes fragiles figurant au fichier. Hors période de crise, ce fichier doit être régulièrement mis à jour.

- Le repas de convivialité à destination des seniors, voyages citoyens pour tous (visite du Parlement Européen lors des dernières élections européennes, de la station de tram de Besançon lors de son ouverture, de la région Bourgogne lors de l'unification Bourgogne-Franche Comté, etc...)

- Les subventions à destination d'Associations

Congés de fin d'année...

Les deux agents de la commune prennent leurs congés en fin d'année :



- ◆ Monsieur Dominique TISSERAND, employé technique : à partir du 21 décembre pour un retour au 4 janvier.

- ◆ Monsieur Nicolas HAMEL, secrétaire : semaine du 28 décembre. Ainsi le secrétariat sera exceptionnellement ouvert de 17h à 18h le lundi 28 et le mercredi 30 décembre 2020.



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE MOBILE



La crise sanitaire qui a débuté au printemps 2020 a encore renforcé la nécessité de disposer partout et pour tous, d'un accès fixe et mobile en Très Haut Débit aux services numériques.

De nombreuses zones rurales rencontrant encore des difficultés de connexion, le Conseil Régional et l'Etat, avec le soutien des Banques des Territoires pilotent une action de mesure de la réalité de la couverture mobile sur tout le territoire, afin que les décideurs publics disposent d'informations et puissent agir efficacement auprès des opérateurs.

Un outil de mesure collaboratif est mis en œuvre : que chaque habitant peut activer **gratuitement et simplement** à partir d'un téléphone : c'est l'APPLICATION « TADUREZO ».

Les utilisateurs volontaires téléchargent l'application sur les plateformes *Google Play store* (pour les téléphones Android) ou *Apple Store* (pour les iPhones)

Les utilisateurs réalisent des mesures (test complet, test de vitesse, test itinérant) n'importe où (intérieur, extérieur, en voiture, en train) : à la maison, au travail, en randonnée... En quelques secondes l'utilisateur de l'application peut ainsi connaître le débit - montant et descendant- de sa connexion mobile ou le temps moyen de chargement d'une page web.

Aucune donnée personnelle n'est collectée. Seuls les résultats des test exécutés, préalablement anonymisés sont traités.

Grâce à la contribution des usagers, la région Bourgogne-Franche-Comté (et les territoires concernés) disposera d'une connaissance plus précise des zones mal desservie en téléphonie mobile.

Un deuxième outil est mis à disposition des établissements publics de coopération intercommunales : des kits de mesure pour identifier des problèmes de couverture ou de qualité de service du réseau mobile

Bibliothèque...



Nous avons le plaisir de vous informer de la réouverture de la bibliothèque, avec un renouvellement de livres, depuis le lundi 7 décembre, aux horaires habituels :

Le lundi et le samedi de 16 heures 30 à 19 heures

Illiwap...



Vous êtes à ce jour 65 abonnés sur notre nouvel outil de communication illiwap ! Merci !

Pour rappel, cette application est gratuite, sans publicités et ne vous demandera aucune données personnelles.

N'hésitez pas à la télécharger et à vous abonner à Chauenne.

Inscription affouage 2020...



Les dates d'inscription à l'affouage 2020 sont repoussées jusqu'au mercredi 30 décembre 2020. **En raison du nombre peu élevé d'affouagistes, il a été décidé de ne pas proposer d'affouage l'année prochaine.**

Rendez-vous en mairie avec une attestation d'assurance mentionnant que vous êtes couvert pour le risque d'affouage (à demander à votre assureur).

Comité des fêtes : concours de dessin

Le Comité des fêtes remercie les 38 jeunes artistes Chauvennois qui nous ont fait parvenir leur dessin sur le thème de Noël. Le concours est une réussite !

L'ensemble des œuvres sera affiché dans la galerie de la mairie et seront visibles de l'extérieur à partir du lundi 14 décembre.

Comme annoncé, tous les participants recevront une récompense et les meilleurs dessins, classés par catégories d'âge seront publiés sur le site internet de la commune dès le lundi 14 décembre et vous sont présentés dans le prochain numéro en janvier.

Rénovation du Centre de Vie

Dès cet été le Conseil municipal a rédigé le programme de travaux de rénovation du Centre de Vie. Ce programme élaboré avec le concours de M. Etienne Chauvin, architecte conseil au Caue comporte plusieurs volets : Mise aux normes accessibilité, changement du mode de chauffage et isolation, rafraichissement esthétique, et réorganisation de l'intérieur à surface égale.



Le positionnement actuel du bâtiment et la nécessité de reprendre la toiture nous permettent d'envisager une production électrique à partir de panneaux photovoltaïques. Les études préalables conduites par l'Ajena en partenariat avec Grand Besançon Métropole ont conforté cette opportunité de production électrique et démontré l'intérêt de la mise en place d'une nouvelle chaudière bois. Avec le concours de Madame Molière du Département du Doubs une consultation en vue de choisir un maître d'œuvre pour la rénovation de ce bâtiment a été lancée. Parmi les quatre postulants la commission d'appel d'offres a proposé au Conseil municipal de retenir la candidature du cabinet Blondeau Architecture de Besançon. Le Conseil municipal a entériné ce choix dès le mois d'août.

À ce jour, après une prise de connaissance technique précise de l'existant, le bureau d'architecture a présenté aux élus un avant-projet de réalisation de travaux. Le travail porte sur une optimisation des m² existants en prenant en compte le maximum des souhaits formulés par les utilisateurs, entre autre les espaces de rangement et les besoins nouveaux pour les utilisateurs de l'école (préau attente parents, préau cour école) ou des autres services (nouvelle surface bibliothèque, salle de temps calme pour école, périscolaire et bibliothèque). Avec l'architecte nous recherchons la meilleure option pour intégrer, dans la mesure du possible, un espace permanent ou temporaire, de restauration à destination des enfants de maternelle.

Dans l'idéal, le Conseil municipal aurait souhaité pouvoir engager les travaux sur un site libre de toute activité. Après avoir étudié plusieurs pistes de transfert provisoire des classes maternelles, en accord avec l'architecte nous avons décidé que les écoles n'auraient pas à déménager. Seule la bibliothèque sera temporairement hébergée salle des Associations au 21 Grande rue.

Une présentation de ces travaux a été proposée officiellement le 1^{er} décembre aux différents financeurs potentiels. À l'issue de cette réunion les remarques ou suggestions formulées seront intégrées dans le projet.

La prochaine étape sera constituée par la phase d'avant-projet définitif avec les dépôts de demande de subventions.

A suivre



Conseils de la gendarmerie



Les fêtes de fin d'année approchant, la gendarmerie nationale rappellent à la vigilance :

Pensez à bien verrouiller vos portes et fenêtres, même en cas de courte absence.

Concernant les entrepreneurs et commerçants :

Ne laissez ni les clefs des véhicules à l'intérieur de l'habitacle, ni trop visibles dans l'enceinte des bâtiments. Mettez si possible votre entreprise sous alarme.

Pour faire un bilan de sécurité de votre entreprise/commerce, vous pouvez contacter les militaires d'Ecole Valentin.

Les gelées sont là et les premières plaques de verglas également ! Afin d'éviter les accidents routiers, soyez prudents lors de votre conduite sur nos routes : adaptez votre vitesse aux circonstances, redoublez de vigilance la nuit et respectez les distances de sécurité.

En cas de cambriolage, ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie en composant le 17.

La communauté de brigades de gendarmerie d'Ecole Valentin continue d'assurer la sécurité des jeunes écoliers, des professeurs et des personnels des établissements sur l'ensemble du territoire.

Relevé compteurs d'eau...

Grand Besançon Métropole a démarré une campagne de changement des compteurs d'eau datant de plus de 15 années, vous avez déjà peut-être ou vous allez être contacté pour réaliser ce renouvellement.

En principe, ces nouveaux compteurs sont équipés de tête de radio qui vont permettre à notre agent communal de collecter automatiquement le relevé du compteur au moment de sa tournée.

Votre compteur d'eau comporte une tête radio émettant une onde **seulement** quand elle est sollicitée, c'est-à-dire à l'occasion de la transmission de votre index au boîtier de l'agent releveur (deux relevés par an). Hormis cette période la radio est mise en sommeil et n'émet aucune onde (contrairement au compteur Linky qui lui communique à intervalle régulier).

Le prochain relevé des compteurs aura lieu début janvier, pour certains, donc de façon automatique grâce à ces nouveaux compteurs et pour d'autres, de manière traditionnelle par laquelle nous vous solliciterons par mail ou courrier.



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <http://chaucenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.fr